



## Procès-verbal de la 232<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 20 mars 2025 à 12h30 au 2-52-101

Présences : **62 présences**

### Ordre du jour

<b>1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 231<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 février et suites.....</b>	<b>2</b>
<b>5. Informations .....</b>	<b>2</b>
5.1 IA (résolution, comités et outil de la FNEEQ) .....	2
5.2 Mobilisation .....	3
5.3 Directive sur la protection des renseignements personnels .....	3
5.4 Journée du 8 mars et activité du Comité femmes .....	4
5.5 Site Internet .....	4
5.6 Fondation .....	4
5.7 États généraux de l'éducation sur la transition écologique et sociale .....	4
5.8 Projet de loi 89.....	4
<b>6. Retrait des actifs d'Israël .....</b>	<b>5</b>
<b>7. Demande de démission de la ministre Déry .....</b>	<b>6</b>
<b>8. Appels de projets et sous-embauche .....</b>	<b>8</b>
<b>9. Boycott d'Amazon .....</b>	<b>9</b>
<b>10. Élections .....</b>	<b>11</b>
10.1 Nomination d'un·e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs.....	11
10.2 I-03 - CA (remplacement de Josée Lange – mandat de 3 ans).....	11
10.3 Comité sur l'intégrité intellectuelle (3 à 5 personnes – mandats de 2 ans).....	11
<b>11. Divers .....</b>	<b>12</b>
<b>12. Levée de l'assemblée. ....</b>	<b>12</b>

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président du SPECS, ouvre l'assemblée et propose la présidence :

### **Résolution 232.1**

« *Il est proposé de nommer Catherine Ladouceur à la présidence d'assemblée.* »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Normand Dallaire appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

### **Résolution 232.2**

« *Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant-es :*

- *Jonathan Baillargeon (Géographie)*
- *Valéry Hubert (EHST).* »

Jean-Thomas Courchesne propose et Jean-Luc Filion appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

### **Résolution 232.3**

« *Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.* »

Jolyane Arsenault propose et Émilie Poulin appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 231<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 février et suites

### **Résolution 232.4**

« *Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 231<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 13 février 2025.* »

Laurent Côté propose et Jean Fradette appuie.

Adoptée à l'unanimité.

**Suites au procès-verbal :** Aucune suite.

## 5. Informations

### 5.1 IA (résolution, comités et outil de la FNEEQ)

Michèle Le Risbé rappelle la résolution votée lors de l'AG du 23 février et le chemin qu'elle a pris vers la CÉ. La résolution n'a pas été très bien reçue, la DÉ a été heurtée par le verbe « exiger ». La DÉ considère qu'elle travaille en collaboration avec les personnes enseignantes et qu'elle soutient les personnes enseignantes dans le dossier de l'IA.

Le Groupe de travail sur l'intégrité intellectuelle a été constitué cet hiver. Il vise entre autres à élaborer des outils et une campagne de sensibilisation. Il y aura 3 groupes de travail (enseignant.es, population étudiante, services adaptés). Il y a beaucoup de travail à faire en peu de temps puisque l'objectif est de

terminer en juin 2025 une partie des travaux. Des élections seront tenues aujourd'hui pour ce nouveau comité. Ce comité était demandé depuis longtemps. Le mandat sera de deux ans. Le souhait serait d'avoir 5-6 personnes enseignantes pour y travailler. Cet engagement représente beaucoup de travail et de nombreuses rencontres jusqu'en juin, le rythme devrait être moins soutenu l'an prochain. On souligne que le calendrier de travail semble peu raisonnable et logistiquement improbable. On souligne également que ce genre de tâche dépasse un peu les compétences des personnes enseignantes. Michèle Le Risbé rappelle que ce comité comportera aussi des membres de la direction, des membres du soutien et des professionnels ainsi que des conseillers pédagogiques. On mentionne qu'il est quand même important d'être présent.es sur ce comité pour faire entendre nos voix.

Michèle Le Risbé présente l'outil de la FNEEQ sur l'IA et ses 8 principes fondamentaux. Une copie de l'outil est remise aux membres présent.es. La vice-présidente aux affaires pédagogiques invite les membres à rendre le document disponible dans leur département.

Michèle Le Risbé mentionne une consultation de la FNEEQ sur l'IA. Le lien pour y participer sera transmis dans un QLP. Il faut répondre au sondage avant le 13 avril. La VP mentionne quelques exemples de questions posées dans le sondage. La FNEEQ compte sur nous pour répondre à cette consultation. La VP invite les membres présent.es à en parler à leurs collègues.

Étienne Marouseau précise que l'outil et la consultation ne sont qu'une introduction. La FNEEQ reviendra prochainement avec d'autres outils plus clairs et précis. Steve McKay mentionne les inquiétudes de la FNEEQ par rapport aux changements qui seront possiblement apportés dans le milieu de l'éducation par l'IA.

## 5.2 Mobilisation

Étienne Marouseau présente quelques éléments de mobilisation. Des articles et des sorties médiatiques montrent actuellement l'importance des cégeps dans le réseau de l'éducation. La CAQ semble vouloir demeurer ferme par rapport à son message d'austérité. Notre direction a pris certaines décisions allant à l'encontre des demandes gouvernementales afin de préserver la qualité des services.

Étienne Marouseau mentionne les photos et vidéos pris avec la tête-mascotte de Pascal Déry. Il rappelle les enjeux d'ingérence concernant le conflit israélien. Il mentionne aussi l'affiche créée par le SPECS pour se positionner contre les coupes. Une tournée des départements est en cours pour la distribuer.

Le VP à l'information et à la mobilisation invite les membres à participer au Comité de mobilisation, car les actions seront importantes pour faire sentir notre mécontentement.

## 5.3 Directive sur la protection des renseignements personnels

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne que la *Directive sur la protection des renseignements personnels* a été rédigée par les membres de l'exécutif. Il rappelle l'adoption de la *Politique sur la protection des renseignements personnels* l'an dernier, à laquelle fait suite cette directive. La directive est disponible sur le site du SPECS. Il rappelle le souci de rigueur du SPECS dans ce dossier étant donné que le travail syndical implique régulièrement des informations sensibles. On demande que la directive soit partagée dans le QLP.

## 5.4 Journée du 8 mars et activité du Comité femmes

Josée Morais mentionne que l'activité du 8 mars s'est tenue au Parvis. Le spectacle de Projet Stérone *Divertichiante* a été présenté. Elle invite les membres à venir aux activités organisées chaque année, qui sont généralement gratuites. Elle invite aussi les femmes de l'assemblée à se joindre au comité. Elle rappelle également la collaboration avec la CSN-Estrie.

La trésorière du SPECS mentionne aussi le 30e anniversaire de la marche Du pain et des roses. Il faudra préparer une activité en ce sens pour l'automne.

## 5.5 Site Internet

Josée Morais informe l'assemblée de la refonte du site web du SPECS. Le travail est en cours, donc il est possible que les membres rencontrent des problèmes lors des consultations du site jusqu'à ce qu'il soit finalisé. Les membres seront informé-es lorsque le site sera terminé.

## 5.6 Fondation

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne une activité qui doit se tenir en mai avec les représentant-es de Fondation. Étant donné les changements au calendrier, l'activité a été repoussée au 20 mai à 13h. L'invitation sera partagée dans un QLP.

## 5.7 États généraux de l'éducation sur la transition écologique et sociale

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle que la FNEEQ organise des États généraux sur l'éducation qui auront lieu l'an prochain. Des ateliers préparatoires sont organisés dans différents cégeps afin de discuter de transition écologique et sociale. Ici, ce sera le 17 avril. Un formulaire sera transmis pour que les membres puissent s'inscrire. Les personnes étudiantes auront aussi un atelier la même journée.

## 5.8 Projet de loi 89

Steve McKay aborde le Projet de loi 89. Ce projet représente une attaque frontale à la capacité des syndicats à se mobiliser et à agir de manière efficace. Deux éléments principaux font partie de ce projet de loi : accroître la notion de service essentiel et imposer l'arbitrage obligatoire dans le secteur privé.

L'exemple de la santé est donné. Le peu de minutes possibles de grève par jour empêche les membres du réseau de la santé de créer un rapport de force important.

Le VP aux relations de travail mentionne des conséquences possibles de ce projet : les employeurs auront intérêt à ne pas négocier pour allonger les conflits et plaider l'impasse, la menace de grève perdra de son efficacité, le gouvernement s'arrogera un pouvoir discrétionnaire très large qui limitera des droits protégés par la constitution et la charte. Le VP donne l'exemple du cimetière Côte-des-Neiges et celui des CPE pour montrer l'absence d'action de la partie patronale aux tables de négociation.

Steve McKay cite aussi certaines sources qui se prononcent contre ce projet de loi, sources autres que la partie syndicale. À l'inverse, la partie patronale semble très heureuse de ce projet de loi.

Le VP mentionne que les membres du SPECS seront appelé-es à l'action. Des manifestations ont eu lieu la semaine dernière et d'autres auront lieu. Steve McKay met en garde les membres par rapport au discours des médias qui mettent parfois l'accent sur la violence de certaines actions de manière un peu exagérée.

Quelques questions sont posées par les membres au sujet des impacts de l'arbitrage et de la suite des choses. Steve McKay mentionne que le 1er mai sera probablement une journée importante pour se mobiliser. On mentionne l'arrêt Saskatchewan qui empêche les lois spéciales imposées par les gouvernements précédents, ce qui pourrait expliquer l'arrivée de ce projet loi.

## 6. Retrait des actifs d'Israël

Jean-Luc Filion explique la raison pour laquelle il présente ce point aujourd'hui. Il rappelle aussi le fait que tous les membres ont de l'argent à la Caisse de dépôt et de placement par les programmes gouvernementaux.

Il mentionne que 14,2 milliards de dollars sont investis dans 87 entreprises qui pourraient avoir des actifs complices dans le conflit israélo-palestinien. Il rappelle ce qu'est la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

Il mentionne qu'il est très difficile de savoir exactement quelles sommes sont utilisées pour la guerre au sein des montants investis dans ces entreprises (Caterpillar, Lockheed Martin, General Dynamics).

Le RREGOP est le 3<sup>e</sup> plus gros client de la CDPQ, donc cet enjeu nous concerne particulièrement.

*La Coalition du Québec Urgence Palestine* demande de cesser les investissements dans ces entreprises et d'établir un processus plus transparent de contrôle des investissements.

La FNEEQ et la CSN ont déjà pris position à différents niveaux. Notre capacité d'agir et de se faire entendre passe par des comités liés à ces centrales syndicales.

Jean-Luc Filion présente la **recommandation 1** :

### **Résolution 232.5**

« Il est proposé que :

*Le SPECS-CSN demande à la CSN de mandater ses représentantes et représentants au Comité de retraite et au Comité de placement du Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), et ses représentantes et représentants au Conseil d'administration de Retraite Québec, de porter au sein de ces instances les demandes de :*

- 1. Cesser tout investissement dans les entreprises complices de l'occupation et du génocide en Palestine ;*
- 2. Établir un processus transparent de contrôle pour ne plus faire d'investissements liés à des violations des droits humains. »*

Proposée par Normand Dallaire

Appuyée par Michael Labarre

Des commentaires favorables à la proposition sont émis. Certaines personnes auraient même souhaité aller plus loin dans une prise de position plus large et à plus long terme. Jean-Luc Filion mentionne qu'il y a en ce moment une coalition de différents organismes, donc un momentum pour agir en lien avec ce conflit, d'où la proposition plus limitée. Cette proposition pourrait ensuite permettre d'aller plus loin. Certaines personnes expriment leur cynisme et leur découragement par rapport à ce qui se passe dans le monde et se demandent pourquoi on adopterait une proposition aussi ciblée. D'autres croient au contraire

que toute action est légitime et positive, en plus d'aider à contrer ce cynisme. On rappelle aussi que l'idée est de créer un mouvement auquel d'autres vont se joindre. On souligne aussi que le mouvement est international, donc cela vaut la peine qu'on participe. On mentionne qu'une adhésion au collectif *Échec à la guerre* pourrait être votée lors d'une prochaine AG.

### **Adoptée à l'unanimité**

## **7. Demande de démission de la ministre Déry**

Mathieu Poulin-Lamarre demande l'inversion des points 7 et 8 étant donné l'invité attendu pour le point 8.

Il explique que la ministre Déry fait l'objet de nombreuses critiques présentement. Il souligne entre autres l'ingérence dans les cégeps Vanier et Dawson au sujet des plans de cours dont le contenu est lié à la Palestine. La ministre aurait lancé des processus d'enquête et demandé la modification ou le retrait de certains cours liés à cette thématique. La ministre s'est défendue en prétendant ne poser que des questions. Toutefois, le climat de surveillance ainsi installé amène des craintes chez les personnes enseignantes et pourrait les amener à changer leurs cours par peur des représailles. La confiance envers le ministère de l'Enseignement supérieur est donc minée. Le président du SPECS souligne aussi que la ministre Déry a été membre d'un lobby qui est à l'origine des questions posées dans ce dossier. Il semble donc y avoir eu des pressions de ce lobby dans ce dossier.

Hakim Loudyi, un enseignant du Cégep Vanier invité par visioconférence, présente le climat de son cégep depuis les interventions de la ministre. Il souligne entre autres que les faits ou éléments soulevés par la ministre étaient partiellement faux. Il mentionne des tentatives d'intimidation subies par les personnes étudiantes, les personnes enseignantes, les administrations et les syndicats. Il mentionne des situations très tendues à Dawson également. Cette intimidation est causée par des actions de personnes étudiantes, de personnes enseignantes, d'associations, de firmes d'avocats et de lobbys qui accusent constamment les autres d'antisémitisme. La ministre banalise cette intimidation en s'ingérant elle-même dans le contenu des cours. L'enseignant invité aborde aussi le cas du cours de français portant sur la littérature palestinienne intitulé « La Nakba », dont le thème et la pertinence ont été l'objet de questions par la ministre. Les administrations ont refusé d'annuler les cours ciblés et ont affirmé qu'ils étaient conformes à la mission des cégeps. De la résistance est également perçue lors de l'organisation de conférences sur ces sujets.

Les membres du SPECS remercient Hakim pour son témoignage.

Mathieu Poulin-Lamarre présente la **recommandation 3**:

- *Considérant le rôle fondamental du ministère de l'Enseignement supérieur dans la protection de la liberté académique ;*
- *Considérant les multiples interventions de la ministre auprès de cégeps anglophones, dont certaines sur des cours précis ;*
- *Considérant le climat d'insécurité généré par ces interventions ;*
- *Considérant le caractère politique de ces interventions et l'alignement de celles-ci avec les préoccupations du Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CJIA) sur le CA duquel la ministre a déjà siégé durant 8 ans ;*
- *Considérant l'autonomie des cégeps, des programmes, des départements et des personnes enseignantes dans leurs choix pédagogiques qui se voit fragilisée par les interventions externes ;*

- *Considérant le contexte nord-américain qui pose des menaces sérieuses à la liberté académique ;*
- *Considérant la perte de confiance des personnes enseignantes du Québec en la ministre ;*

« Il est proposé :

- *Que le SPECS-CSN dénonce les pressions politiques exercées par la ministre de l'Enseignement supérieur ;*
- *Que le SPECS-CSN exige de la ministre Pascale Déry qu'elle remette immédiatement sa démission comme ministre de l'Enseignement supérieur. »*

Proposée par Noémie Darveau  
Appuyée par Véronique Grenier

Des avis favorables à la proposition sont émis. Steve McKay rappelle que la ministre a aussi fait de nombreuses erreurs dans son travail par rapport aux cégeps, démontrant ainsi une forme d'incompétence.

On précise que la proposition fera du chemin vers la FNEEQ et la CSN. Nous espérons donc que d'autres cégeps se rallieront.

Noémie Darveau propose un amendement :

Ajouter « *Que le SPECS exige des excuses publiques de la ministre envers les institutions et les personnes touchées* ».

Appuyé par Jean-Thomas Courchesne

Adopté à la majorité

On revient à la proposition principale amendée :

- *Considérant le rôle fondamental du ministère de l'Enseignement supérieur dans la protection de la liberté académique ;*
- *Considérant les multiples interventions de la ministre auprès de cégeps anglophones, dont certaines sur des cours précis ;*
- *Considérant le climat d'insécurité généré par ces interventions ;*
- *Considérant le caractère politique de ces interventions et l'alignement de celles-ci avec les préoccupations du Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CJIA) sur le CA duquel la ministre a déjà siégé durant 8 ans ;*
- *Considérant l'autonomie des cégeps, des programmes, des départements et des personnes enseignantes dans leurs choix pédagogiques qui se voit fragilisée par les interventions externes ;*
- *Considérant le contexte nord-américain qui pose des menaces sérieuses à la liberté académique ;*
- *Considérant la perte de confiance des personnes enseignantes du Québec en la ministre ;*

## **Résolution 232.6**

« Il est proposé :

- *Que le SPECS-CSN dénonce les pressions politiques exercées par la ministre de l'Enseignement supérieur ;*
- *Que le SPECS exige des excuses publiques de la ministre envers les institutions et les personnes touchées ;*
- *Que le SPECS-CSN exige de la ministre Pascale Déry qu'elle remette immédiatement sa démission comme ministre de l'Enseignement supérieur .»*

**Adoptée à l'unanimité**

## **8. Appels de projets et sous-emploi**

Steve McKay explique que le CRT se penche actuellement sur les projets de tâche pour l'automne prochain.

Il rappelle qu'après la pandémie, les montants économisés pendant celle-ci et des annexes créées ont permis de cumuler une sous-emploi.

En 2021, un mandat avait été adopté en AG par rapport à l'utilisation de la sous-emploi. Le VP aux relations de travail rappelle ce mandat. Il mentionne que les membres du CRT et du SPECS ont défendu ce mandat dans les dernières sessions.

Toutefois, cela n'est pas évident puisque les données au sujet de la sous-emploi sont difficiles à obtenir. En 2023-2024, une injection avait été faite au volet 1 puisqu'un montant important de sous-emploi était disponible.

Le VP aborde la situation actuelle. Les annexes se vident, certaines ne seront pas reconduites, d'autres seront vidées de leur solde par le gouvernement. Le CRT a donc commencé à se poser diverses questions pour voir comment maintenir le « modèle d'encadrement Sherbrooke ». Ce modèle accorde beaucoup de ressources à l'encadrement, aux projets, aux coordinations, etc.

Le cégep ne fait plus de sous-emploi maintenant, il reste seulement la sous-emploi cumulée. La direction s'inquiète aussi de la disparition des annexes et des financements comme les PARÉA.

La direction avait annoncé un besoin de prendre de la sous-emploi pour financer ce modèle pour l'année 2025-2026. Au départ, elle annonçait un besoin de 2 à 4 ETC. Puis, au premier CRT des tâches, elle mentionnait 0,6 ETC pour, au deuxième CRT, mentionner 1,3 ETC. La direction souhaiterait aussi constituer une réserve d'environ 5 ETC pour éviter une éventuelle sur-emploi. Steve McKay rappelle que la convention est faite pour créer des cycles de sous et de sur-emploi, donc les membres du CRT se sont habituellement opposés à cette idée de réserve.

Quelques constats sont faits par l'équipe CRT : il n'est pas possible d'allouer la sous-emploi en priorité au volet 1 d'une manière efficace sans affecter le financement des projets, l'équipe CRT n'a pas de mandat pour prioriser les projets, le statu quo mènera probablement à une sur-emploi, la révision du « modèle Sherbrooke » se fait toujours attendre (les travaux du Bureau de la réussite doivent se poursuivre). La direction prétend que le travail se poursuit, mais les réponses sont longues à obtenir.

Le VP pose 4 questions à l'assemblée :

- La partie syndicale doit-elle se positionner sur le « modèle Sherbrooke »?
- La partie syndicale doit-elle se doter de principes pour prioriser les projets?
- La partie syndicale doit-elle développer et proposer une vision ou attendre celle de la direction?
- La partie syndicale doit-elle maintenir son opposition à l'objectif de la direction de créer une réserve?

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle le contexte de création de la sous-embauche (annexes spéciales créées pendant la pandémie et création d'environ 20 ETC à distribuer). Le contexte est différent actuellement. Le petit nombre d'ETC ne donnerait pas vraiment d'impacts si on le répartissait dans tous les départements.

On demande pourquoi un comité paritaire n'est pas mis sur pied. On mentionne que pour participer à un tel comité, la partie syndicale aurait besoin d'une vision à porter. La direction a son droit de gérance et peut prendre des décisions sans l'accord de la partie syndicale. On précise aussi que la direction peut prendre certaines décisions locales à partir des règles de financement (bonifier le minimum prévu).

Certains membres croient qu'on devrait se doter de principes qu'on pourrait revoir au fil du temps pour s'ajuster au contexte. On croit aussi qu'il ne faut pas garder trop longtemps des montants en réserve par peur de se les faire retirer. On croit cependant qu'il est sage d'utiliser les montants avec discernement et de tenter de prévoir les choses étant donné l'incertitude du contexte.

Des avis défavorables à un comité paritaire sont émis.

On souligne qu'il serait pertinent de se doter d'un guide et de principes pour diriger les actions de la partie patronale et de la partie syndicale lors de sous et de sur embauche.

La partie patronale semble présentement ouverte à la négociation avec la partie syndicale, donc notre avis compte dans le contexte actuel. La partie patronale semble recevoir elle-même les chiffres un peu à la dernière minute et transmet donc les informations à la partie syndicale à la dernière minute, ce qui complique le travail de l'équipe CRT.

On discute du « modèle Sherbrooke » et de la pérennité de certains services comme les centres d'aide. On souligne que certaines problématiques devraient être gérées ailleurs, par exemple au secondaire. La réflexion doit donc sortir des murs du cégep et des représentations seront nécessaires. Il faut aussi aller chercher plus de ressources pour financer certains services en bonne et due forme.

On se demande ce que la direction est prête à faire pour aller chercher du financement adéquat. Selon Mathieu Poulin-Lamarre, la direction semble tenir au « modèle Sherbrooke ». Par contre, si de la sur embauche est constatée, il se pourrait que le ministère vienne davantage s'immiscer dans les dépenses du cégep. Une certaine prudence semble de mise. Steve McKay souligne aussi que la direction se soulève actuellement pour contrer les coupes, par contre elle ne veut pas revivre la sur embauche et les choix difficiles à faire comme en 2019.

## 9. Boycott d'Amazon

Steve McKay rappelle la situation liée à Amazon (mise à pied des employé·es, fermeture des entrepôts au Québec, même les non syndiqués). La manœuvre est clairement antisyndicale. La proposition a été formulée par un organisme et est adoptée à plusieurs endroits. Le SPECS souhaite donc se joindre au mouvement.

Il présente la **recommandation 2** :

- Considérant que la multinationale américaine Amazon, possédée par le second homme le plus riche du monde, a préféré jeter à la rue 4700 travailleurs durant une grave crise inflationniste et du logement plutôt que reconnaître un syndicat faisant preuve de bonne foi durant les négociations ;
- Considérant qu'avant même la fermeture des entrepôts du Québec, Amazon payait à ses employés un salaire de misère, était l'une des compagnies affichant le plus d'accidents du travail dans la province, et menait des campagnes antisyndicales illégales dans ses entrepôts ;
- Considérant qu'Amazon a tenté de renverser le Code du travail québécois pour enlever aux travailleurs québécois les droits qu'ils ont acquis par la lutte ;
- Considérant qu'Amazon exploite le statut précaire des travailleurs migrants avec un système de contrats d'emplois renouvelés à la pièce, de façon arbitraire et sans préavis.

### **Résolution 232.7**

« Il est proposé :

- *Que le SPECS-CSN appuie publiquement la campagne "Ici, on boycotte Amazon" ;*
- *Que le SPECS-CSN s'engage à ne pas utiliser Amazon, AWS, et tous les services liés ou appartenant à la multinationale ;*
- *Que le SPECS-CSN encourage ses membres à ne pas utiliser ces mêmes services ;*
- *Que le SPECS-CSN invite ses membres à participer aux actions de mobilisation initiées par "Ici, on boycotte Amazon" ;*
- *Que le SPECS-CSN encourage toutes les instances organisationnelles auxquelles il est lié à adopter la présente résolution. »*

Proposée par Marie-Claude Tremblay

Appuyée par Sylvie Savage

On rappelle que AWS représente presque le  $\frac{3}{4}$  des services web mondiaux. Cela représente beaucoup d'argent.

Mathieu Poulin-Lamarre mentionne avoir questionné la direction à ce sujet. La direction tente au maximum d'acheter ailleurs, mais mentionne que certains éléments sont impossibles à trouver ailleurs. Le boycott complet semble donc difficile à atteindre pour les cégeps.

On souligne que, en Éducation physique, les achats seront difficiles puisque la qualité des matériaux sera inférieure hors Amazon. Sinon, le budget devra être augmenté de beaucoup pour acheter la même qualité ailleurs.

**Adoptée à l'unanimité**

## 10. Élections

### 10.1 Nomination d'un.e présidente ou président d'élection, d'un.e secrétaire d'élection et de 2 scrutatrices ou scrutateurs.

#### **Résolution 232.8**

« Il est proposé que Catherine Ladouceur soit présidente d'élection et qu'Evelyne Letendre soit secrétaire d'élection. »

Proposée par Léa Mead

Appuyée par Dominique Dubuc

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.2 I-03 - CA (remplacement de Josée Lange – mandat de 3 ans)

Aucune candidature proposée.

### 10.3 Comité sur l'intégrité intellectuelle (3 à 5 personnes – mandats de 2 ans)

Michèle Le Risbé explique le mandat de ce nouveau comité :

Élaborer des outils à l'intention des personnes enseignantes (Arbre décisionnel, etc.) :

- Corriger et bonifier l'Arbre décisionnel à l'intention des personnes enseignantes
  - Identifier les contextes d'utilisation (précision) du Guide de référence et de l'Arbre décisionnel - Profs pour avoir un langage commun et y intégrer des FAQ
  - Publiciser les outils - Arrimage avec la campagne de sensibilisation à l'intention des personnes étudiantes
  - Sensibilisation des personnes enseignantes à la gradation des interventions et à une approche de 1<sup>re</sup> année
- Procédure de déclaration des cas de plagiat ou de tricherie
- Formulaire de plagiat

Élaborer des outils à l'intention des personnes étudiantes :

- Bonifier l'outil de remise de Marie-Victorin à l'intention des personnes étudiantes
- Élaborer une campagne de sensibilisation
- Développer des outils (guide/capsules d'utilisation) pour avoir un langage commun
- Procédure de recours

Tracer un portrait de la situation avec les Services adaptés et identifier des pistes de solutions :

- Présentation des SA de leurs mesures et changements récents - Démystifier la situation actuelle
- Partager les problématiques vécues par les personnes enseignantes
- Réflexion sur les solutions possibles avec les membres des services adaptés

La présidence d'élection ouvre la période de mise en candidature :

Véronique Grenier se propose pour le premier groupe.

Jean-Christophe Dominique se propose pour le groupe lié aux Services adaptés.

Lucie Bolduc se propose pour le groupe lié aux Services adaptés.

Rachel Mayrand se propose pour le groupe lié aux Services adaptés.

Une personne de l'exécutif sera aussi présente sur ce comité, dans le premier groupe.

**Véronique Grenier, Jean-Christophe Dominique, Lucie Bolduc et Rachel Mayrand** sont élu·es par acclamation.

## 11. Divers

La semaine prochaine, il y aura un comité de suivi de la plage horaire commune. Laurent Côté et Julie Dionne sont prêt·es à recevoir vos commentaires et à les porter lors de cette rencontre.

## 12. Levée de l'assemblée.

### **Résolution 232.9**

*« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 15h15. »*

Proposée par Annissa Laplante

Appuyée par Michèle Le Risbé

Adoptée

---

Catherine Ladouceur, présidence d'assemblée

---

Mathieu Poulin-Lamarre, président

---

Evelyne Letendre, secrétaire